



LEÇON :
**MOUVEMENT
DE DÉFENSE
DES DROITS DES
PERSONNES
AYANT UN
HANDICAP**

Idée générale

Le mouvement de défense des droits des personnes ayant un handicap a suscité de l'intérêt pour les droits civils des personnes ayant un handicap. Il existe toujours des obstacles pour les personnes ayant un handicap, mais nous pouvons continuer à influencer les choses de façon positive en trouvant des façons efficaces de les éliminer.



Contexte de la leçon

Nous avons été témoins, au cours des dernières années, de nombreux changements dans le monde pour garantir les droits de la personne aux personnes ayant un handicap. Mais cela n'a pas toujours été le cas.

Dans les années 1980, quand Rick Hansen planifiait la Tournée mondiale Rick Hansen, les personnes ayant un handicap étaient confrontées à de la discrimination et de nombreux obstacles les empêchaient de participer à la société au même titre que les autres personnes. On leur interdisait le droit d'être incluses dans le système scolaire général, le droit à l'emploi, de vivre de façon indépendante dans la collectivité, de se déplacer librement, de voter et de participer à des sports et à des activités culturelles.

Le but de la Tournée mondial Rick Hansen était de sensibiliser les gens à l'échelle mondiale envers ces enjeux. Depuis la Tournée, M. Hansen et la Fondation Rick Hansen ont travaillé d'arrache-pied pour rassembler des personnes et des organismes de partout dans le monde afin de créer des solutions qui n'auraient pas été possibles grâce à des efforts indépendants. Ces solutions ont provoqué des progrès en matière de connaissance, de soins et

de sensibilisation, ce qui a mené à des améliorations importantes dans la vie des personnes ayant un handicap.

La sensibilisation accrue des enjeux a provoqué de nouvelles lois qui visent à protéger les droits de la personne des personnes ayant un handicap, tant au Canada (p. ex., la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap de l'Ontario*) que sur la scène internationale (p. ex., la *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées*, la *Americans with Disabilities Act*).

Les lois seules ne suffisent malheureusement pas et la protection des droits de la personne des personnes ayant un handicap a donc été appuyée par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes par les gouvernements et les organismes sans but lucratif. Jumelés, ces développements suscitent des changements dans le comportement des corporations et des personnes de la société dans son ensemble.

Beaucoup de choses ont changé depuis que M. Hansen a fait le tour du monde en 1985, mais il reste encore beaucoup à faire.

Cette leçon se concentre sur le rôle de la défense des droits et des lois au sein du mouvement des droits des personnes ayant un handicap et sur la façon dont la défense des droits entreprise par les jeunes d'aujourd'hui suscitera des changements positifs pour l'avenir.



A. Aperçu de la leçon

Liens avec le programme d'études

Sciences sociales, histoire, droit, arts du langage, médiatique, perceptivité

Objectifs d'apprentissage

Les élèves pourront...

- réfléchir de façon critique au sujet de divers enjeux de justice sociale.
- décrire et analyser les injustices basées sur les caractéristiques, y compris les handicaps physiques.
- décrire et comparer les garanties et les responsabilités juridiques des personnes ou de groupes.
- analyser l'impact de la loi sur la société canadienne.
- se renseigner au sujet de solutions concrètes à un problème et en chercher.

Élément de motivation

Les élèves examinent des photos qui illustrent des protestataires et des défenseurs du mouvement de défense des droits des personnes ayant un handicap et ont l'occasion de réagir aux images.

Activité principale

Les élèves font des recherches sur les lois et organismes qui soutiennent les droits des personnes ayant un handicap et font un remue-méninge en vue de trouver des solutions concrètes aux enjeux relatifs à l'accessibilité et à l'inclusion, présentés dans une galerie d'exposition.

Conclusion

Les élèves réfléchissent à leur expérience durant la visite de la galerie et soulignent les meilleures solutions.



Astuce pour les enseignants

Cette leçon pourrait servir de complément à une leçon sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Matériel

- Sélection d'images
- Exemplaires électroniques ou imprimés facultatifs :
 - *Défense des droits des personnes ayant un handicap* ([pages 11 à 14](#))
 - *Défense des droits des personnes ayant un handicap : contexte* ([pages 15 à 17](#))
 - *Étude de cas sur la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées* ([pages 18 et 19](#))
 - *Guide de recherche* ([pages 20 à 22](#))
 - *Emily Eaton c. Conseil scolaire du comté de Brant* ([page 23](#))
- Ordinateurs avec accès à Internet ou accès à la bibliothèque
- Feuilles de tableau de papier et marqueurs
- Exemplaires facultatifs de l'élève :
 - *Formulaire d'auto-évaluation* ([page 24](#))

A. Aperçu de la leçon (suite)

Évaluation

Servez-vous de l'[outil d'évaluation](#).

Auto-évaluation

- **Formulaire d'auto-évaluation**

Durée de la leçon

90 minutes

Suggestion de projets / d'activités d'approfondissement pour les élèves

1. Les élèves font des recherches sur une personne ou un événement particulier qui a marqué le mouvement de défense des droits des personnes ayant un handicap.
2. Les élèves participent à un débat en classe pendant lequel ils abordent les sujets relatifs au droit des personnes ayant un handicap.
3. Les élèves créent une représentation théâtrale (documentaire, récit, etc.) qui décrit la société sans les lois qui garantissent des droits aux personnes ayant un handicap.
4. Les élèves approfondissent la recherche effectuée en classe afin de rédiger un texte ou de réaliser un projet sur leur sujet.





A. Aperçu de la leçon (suite)

La sensibilisation envers les droits des personnes ayant un handicap était un des objectifs fondamentaux de la Tournée mondiale Rick Hansen en 1985 et continue d'être au coeur du travail qu'effectue aujourd'hui la Fondation Rick Hansen. Rick Hansen et l'équipe de la Fondation croient qu'en défendant les droits nous pouvons occasionner de réels changements qui amélioreront la vie des personnes ayant un handicap. Vous pouvez en apprendre davantage sur le travail de M. Hansen à titre d'exemple de défense des droits des personnes ayant un handicap dans ***l'étude de cas sur la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées*** qui se trouve dans la présente leçon.



B. Plan de leçon

Élément de motivation

1. Présentez différentes images de la feuille ***Défense des droits des personnes ayant un handicap***. Les élèves observent une minute de silence pour chaque photo présentée. Ne racontez pas le récit se rapportant aux photos dès le début, mais présentez les photos une à la fois. Les élèves écriront :

- ce qui, d'après eux, se passe sur l'image.
- les sentiments suscités chez eux par l'image.
- une question à propos de l'image.

2. Après avoir présenté toutes les photos et que les élèves auront inscrit leurs premières réponses, ils échangeront leurs idées avec un partenaire.

3. Présentez chaque image une deuxième fois et communiquez les renseignements de fond au sujet du contexte. Soulignez que même s'il s'agit de photos du passé, il existe encore des exemples de discrimination / d'inégalités / de défense des droits des personnes. Choisissez des questions en vue de poursuivre la discussion :



Questions de discussion

- Avez-vous trouvé les images choquantes? Justifiez votre réponse.
- En quoi ces images sont-elles différentes ou semblables à d'autres photos de protestataires ou d'activistes?
- Pensez-vous qu'il existe de la discrimination contre les personnes ayant un handicap au Canada? Justifiez votre réponse. Si oui, comment?
- Vous est-il déjà arrivé de vivre ou d'observer de la discrimination contre des personnes ayant un handicap ou encore d'y prendre part? Comment vous êtes-vous sentis après cette expérience?

Activité principale

En vous servant de l'***étude de cas sur la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées***, montrez comment une personne (Rick Hansen) a déterminé un défi auquel faisaient face les personnes ayant un handicap (accès) et a lutté pour créer des solutions (Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et améliorations de l'accessibilité dans les collectivités locales). Les élèves utiliseront alors leurs habiletés créatrices et leur capacité à collaborer en vue de chercher par remue-



B. Plan de leçon (suite)

méninge des solutions à des problèmes auxquels sont toujours confrontées les personnes ayant un handicap. *Il s'agit davantage d'une activité de remue-méninge que d'une affiche officielle et devrait être réalisée en classe. Il est possible d'effectuer davantage de recherche comme projet d'approfondissement.*



Astuce pour les enseignants

Assurez-vous que les élèves ont une compréhension suffisante du langage nécessaire à l'exploration de ces sujets. Par exemple :

Handicap : terme large qui décrit une condition physique, mentale, sensorielle ou cognitive qui pourrait limiter la participation en raison des obstacles environnementaux ou sociaux.

Discrimination : le traitement injuste d'une personne en raison de son appartenance à un groupe, comme la race, la religion, le sexe ou la capacité.

Rappelez aux élèves que les droits des personnes ayant un handicap ne représentent qu'un aspect des droits de la personne qui visent offrir l'égalité à tous, peu importe leur sexe, leur race, leur religion, leur handicap, etc.

1. Divisez les élèves en groupes de trois ou quatre. Donnez une feuille d'un tableau de papier à chacun des groupes, avec des marqueurs et un sujet ou un problème à analyser. Au nombre des sujets que nous suggérons, on trouve :

- La représentation des personnes ayant un handicap dans les médias
- La visibilité des épreuves sportives pour les personnes ayant un handicap (p. ex. les Jeux paralympiques par rapport aux Jeux olympiques)
- Le taux d'emploi parmi les personnes ayant un handicap
- Le nombre de personnes ayant un handicap ayant suivi des études postsecondaires
- Le transport accessible
- La perception des personnes ayant un handicap au travail / dans les espaces publics
- Les bâtiments accessibles (privés et publics)

Reportez-vous à l'[annexe G : Statistiques en matière de handicap](#) pour obtenir des statistiques sur certains de ces sujet afin de susciter la réflexion des élèves.

B. Plan de leçon (suite)

2. Chaque groupe fait des recherches sur le sujet qui lui a été assigné et présentent au moins cinq faits intéressants. Ces faits pourraient être liés :

- à l'histoire de l'enjeu.
- aux statistiques qui soutiennent leur point de vue.
- à des chiffres importants sur l'enjeu ou les événements.
- aux organismes qui travaillent sur l'enjeu.
- aux lois relatives aux droits des personnes ayant un handicap.

Option : Vous pouvez distribuer le **guide de recherche** aux groupes.

3. Les élèves font un remue-méninge en vue de trouver une solution à l'enjeu qui leur a été assigné. Les élèves rédigent ensuite leur solution sous forme de déclaration.

Conclusion

1. Les élèves présentent leurs graphiques à différents endroits dans la classe. Chaque élève observe le graphique de chacun des autres groupes pendant 5 minutes afin d'écrire des commentaires sur une feuille de réflexion qui comprend :

- un point que le groupe a vraiment aimé.
- une chose qu'il a apprise.
- une suggestion sur la manière de développer ou d'explorer en profondeur la solution concrète proposée.

2. Discutez en groupe des questions suivantes.



Questions de discussion

- Pourquoi certains enjeux liés aux droits des personnes ayant un handicap ne bénéficient-ils pas d'une aussi grande visibilité dans les médias grand public que d'autres enjeux?
- Comment les droits des personnes ayant un handicap s'intègrent-ils au mouvement plus large des droits de la personne (p. ex., campagnes pour l'égalité des sexes et des races)? Ces mouvements peuvent-ils tirer des leçons l'un de l'autre?
- Les solutions déterminées peuvent-elles être mises en application dans notre communauté?
- Quels changements pourrions-nous apporter dans notre vie quotidienne qui pourraient améliorer la manière dont les personnes ayant un handicap et celles qui n'en ont pas travaillent et interagissent les unes avec les autres?
- Existe-t-il des lois qui s'appliquent à votre sujet? Si oui, lesquelles? Sinon, faudrait-il en créer une? Comment pourrait-on militer pour y arriver?
- Comment pourrait-on faire respecter cette loi?
- Si des lois sont en vigueur, comment pouvons-nous nous assurer de leur application?



B. Plan de leçon (suite)

- Les personnes ayant un handicap ou les autres minorités ont-elles les moyens de défendre seules leurs intérêts? De connaître leurs droits et d'empêcher qu'ils soient violés? Comment certains des obstacles auxquels font face les personnes ayant un handicap (p. ex., l'accès à l'éducation et les taux d'emploi) influencent-ils leur capacité à défendre elles-mêmes leurs intérêts?
- Qu'avons-nous comme responsabilité en tant que citoyen?
- La défense des intérêts par rapport à la protestation : selon vous, quel moyen a le plus grand impact? Avons-nous besoin des deux? Justifiez votre réponse.

3. Comme devoir, les élèves rédigent une réflexion au sujet de ce qui suit : Pourquoi existe-t-il toujours des obstacles pour les personnes ayant un handicap? Comment pouvons-nous continuer à créer des changements positifs pour éliminer ces obstacles? Option : Les élèves remplissent le **formulaire d'auto-évaluation** en vue d'évaluer leur propre performance dans la classe durant le cours.

Option de projets / d'activités

d'approfondissement pour les élèves

1. Les élèves font des recherches sur une personne ou un événement particulier qui a marqué le mouvement de défense des droits des personnes ayant un handicap et créent une présentation sur la base de leurs recherches. La présentation en soi doit faire des accommodements pour au moins un handicap (p. ex., des objets qui peuvent être touchés, description des images, etc.).

2. Les élèves participent à un débat en classe pendant lequel ils abordent certains des sujets suivants :

- a. Est-il nécessaire de disposer de lois pour protéger les droits des personnes ayant un handicap? L'obligation morale peut-elle suffire? Devrait-il exister des lois qui protègent explicitement les personnes ayant un handicap ou les lois sur les droits de la personne sont-elles suffisantes? Le fait de distinguer les personnes ayant un handicap dans une loi constitue-t-il une forme de discrimination?
- b. Les lois suffisent-elles ou avons-nous besoin d'un changement sociétal en matière d'attitudes? Envisagez ce qui se passe quand des lois existent, mais qu'on ne les fait pas respecter.

Les élèves peuvent aborder certaines des dernières questions de discussion dans la conclusion à l'occasion de leur débat.

B. Plan de leçon (*suite*)

3. Les élèves créent une représentation théâtrale (documentaire, récit, etc.) qui décrit la société sans les lois qui garantissent des droits aux personnes ayant un handicap.

Pensez aux perspectives suivantes :

- a. Utopique – lorsque les lois ne sont pas nécessaires parce que la société est inclusive.
- b. Dystopique – lorsque les lois sont écessaires, mais qu’elles n’existent pas et que personne n’est inclus.

Quels événements et changements sociétaux devraient se produire pour faire de cette vision de société une réalité?

4. Les élèves approfondissent la recherche effectuée en classe afin de rédiger un texte ou de réaliser un projet sur leur sujet.



Défense des droits des personnes ayant un handicap

1



2



3



¹ Photo : Fondation Rick Hansen

² Olin, Tom (Photographe), (Philadelphia, 1989). The Disability Rights Movement. The Smithsonian Institution.

³ Photo : *Picture Post*. www.mandevillelegacy.org.uk/images/uploaded/scaled/Picture_Post_1.jpg

³ Photo : *Wheelpower*. www.mandevillelegacy.org.uk/images/uploaded/originals/Cord_1948_Page_4.jpg

Défense des droits des personnes ayant un handicap (suite)

4



5



6



⁴ americanhistory.si.edu/disabilityrights/exhibit_self_definition8.html

⁵ Photo: Fondation Rick Hansen

⁶ JORGE BERNAL/AFP/Getty Images



Défense des droits des personnes ayant un handicap (suite)

7



⁷ themetapicture.com/these-people-kept-abusing-handicapped-parking-spots-someone-came-up-with-a-brilliant-solution/

⁷ De Vega, Judy. (2014). Herald Live. www.heraldlive.co.za/disabled-warriors-sit-down-for-rights

⁷ www.apparelyzed.com/forums/topic/29619-excellent-disabled-parking-abuse-protest

original : Mendes, Gustavo. (2013). www.comunicadores.info/2013/11/25/usuarios-cadeirarodas-protesto-criativo/

Défense des droits des personnes ayant un handicap (suite)

8



9



10



11



⁸ Avec la permission de American Foundation for the Blind, Helen Keller Archives

⁹ © 2013 Council of Canadians with Disabilities, retrieved from <http://www.ccdonline.ca/en/humanrights/>

¹⁰ Photo : Sports 'N Spokes Magazine. www.americanhistory.si.edu/disabilityrights/exhibit_heykids2.html

¹¹ rabble.ca/toolkit/on-this-day/including-disability-charter



Défense des droits des personnes ayant un handicap : contexte

- 1** Rick Hansen a fait le tour du monde en fauteuil roulant afin de sensibiliser davantage les gens envers les possibilités des personnes ayant un handicap, de rendre les collectivités plus accessibles et inclusives ainsi que d'amasser des fonds pour la recherche sur la lésion médullaire. La Tournée mondiale Rick Hansen a recueilli 26 millions de dollars et M. Hansen a parcouru 40 000 kilomètres dans 34 pays. Il lui a fallu deux ans, deux mois et deux jours pour réaliser la Tournée.

- 2** Des protestataires ADAPT se sont rendus à Philadelphie pour appuyer une cause juridique au sujet du droit des personnes ayant un handicap à emprunter le transport en commun. Les protestataires sont tenté d'entrer à bord d'autobus qui n'étaient pas accessibles parce qu'ils ne disposaient pas d'élévateur. Au cours des démonstrations, un des protestataires affichait au dos une enseigne qui disait « Je ne peux même pas me rendre jusqu'à l'arrière de l'autobus ». *Démonstration des American Disabled for Attendant Programs Today (ADAPT), Philadelphie, 1989.*

- 3** Sir Ludvig Guttman, neurologue britannique né en Allemagne qui travaille avec un patient; des athlètes en fauteuil roulant concourent aux premiers Jeux de Stoke Mandeville qui deviendront plus tard les Jeux paralympiques. En 1944, le Dr Ludwig Guttman a ouvert un centre pour le traitement des lésions médullaires à l'hôpital Stoke Mandeville en Grande- Bretagne pour soigner les soldats et les civils blessés durant la Deuxième Guerre mondiale. Le Dr Guttman s'est servi de la thérapie sportive au cours du processus de réadaptation. De moyen de réadaptation, le sport est rapidement devenu une activité de loisir, puis de compétition. Le Dr Guttman a organisé une compétition de tir à l'arc pour les athlètes en fauteuil roulant le 29 juillet 1948, soit le jour de l'ouverture des Jeux olympiques de Londres. Il l'a nommée les Jeux de Stoke Mandeville qui se sont rapidement transformés en un événement de plus grande envergure avec de nombreux sports, avant de devenir plus tard les Jeux paralympiques, tels que nous les connaissons aujourd'hui. La création des Jeux de Stoke Mandeville en 1948 a fait connaître le Dr Guttman comme père du Mouvement paralympique.

- 4** Un quartier de banlieue avec un panneau indiquant « Fauteuil roulant interdit ». Ce panneau placé dans un endroit non identifié indique la préoccupation du public au sujet des personnes ayant un handicap. www.everybody.si.edu/place/removal (en anglais)

Défense des droits des personnes ayant un handicap : contexte (suite)

- 5 Teri Thorsen, ambassadrice Rick Hansen, avec son fils. Mme Thorson a oeuvré dans le secteur des logiciels, en plus d'être danseuse professionnelle et mannequin de mode; elle aimait aussi beaucoup voyager. Aujourd'hui, elle est mère de famille et travaille à l'élaboration d'une collection de vêtements. Elle est également quadriplégique. Pour Mme Thorson, la défense des droits est très importante, c'est pour cela qu'elle est devenue ambassadrice du Programme scolaire de la Fondation Hansen. Elle rend visite à des écoles en vue de raconter son récit aux élèves et de leur parler de la merveilleuse vie de famille que les personnes ayant un handicap peuvent mener. Pour en apprendre davantage au sujet du récit de Mme Thorson, consultez la page : www.rickhansen.com/fr/ecoles-et-communautés/programme-des-ambassadeurs
-
- 6 Activistes pour les droits des personnes ayant un handicap à La Paz, en Bolivie. Des protestataires ont organisé une caravane de protestation pendant 100 jours à La Paz dans l'espoir de voir le gouvernement améliorer les routes, les écoles et les bâtiments gouvernementaux et augmenter la subvention gouvernementale annuelle de 130 \$ à 400 \$. Le 25 février 2012, des activistes qui militaient pour le respect des personnes ayant un handicap ont été attaqués à La Paz, en Bolivie par des policiers antiémeutes avec des vaporisateurs de poivre et des décharges électriques. <https://leadonupdate.wordpress.com/tag/bolivia-riots/> (en anglais)
-
- 7 En se servant des excuses que l'on trouve souvent sur les voitures stationnées illégalement dans les places réservées aux personnes ayant un handicap, des militants ont rempli de fauteuils roulants des places non réservées aux personnes ayant un handicap. Au nombre des messages se trouvaient les suivants : « Je reviens tout de suite », « Personne ne s'en servait » ou « J'attends quelqu'un ». Questions facultatives de discussion : On donne souvent aux places réservées le nom de « stationnement pour handicapé ». Pouvez-vous penser à une meilleure expression pour ces places de stationnement réservées (p. ex., places pour personnes ayant un handicap, places accessibles, etc.)? Comment pourrait-on empêcher les gens d'abuser de ces places de stationnement?



Défense des droits des personnes ayant un handicap : contexte (suite)

- 8** Helen Keller rencontre le président John F. Kennedy. Une fièvre a été à l'origine de la cécité et de la surdité de Helen Keller à l'âge de 19 mois. Avec l'aide d'un tuteur, Mme Keller a appris à lire, à écrire et à parler. Elle a commencé son travail de défense des droits des personnes ayant un handicap après ses études en se présentant devant les assemblées législatives nationales ou d'État et les forums internationaux, en prononçant des conférences autour du monde et en écrivant de nombreux livres et articles pour attirer l'attention du monde sur les obstacles auxquels font face les personnes aveugles et sur la nécessité de prendre des mesures préventives.
www.hki.org/about-helen-keller/helen-kellers-life (en anglais)
-
- 9** Jim Derksen, fondateur de Conseil des Canadiens avec déficiences (CCD), regarde l'inaccessible escalier de la rue York à Ottawa. Le CCD est intervenu dans l'affaire Brown qui conteste l'accommodement inapproprié, instauré pour compenser l'inaccessibilité de l'escalier. www.ccdonline.ca/en/humanrights/ (en anglais)
-
- 10** Marilyn Hamilton joue au tennis dans un fauteuil roulant qu'elle a inventé en vue de pouvoir s'adonner à la pratique sportive. Par sa rapidité, sa légèreté et sa facilité à se déplacer, le fauteuil convenait parfaitement aux sports, alors Mme Hamilton a lancé sa propre entreprise en vue d'en fabriquer et ainsi permettre aux autres d'en profiter.
www.americanhistory.si.edu/disabilityrights/exhibit_heykids2.html (en anglais)
-
- 11** Yvonne Peters a manifesté sur la Colline du Parlement dans les années 1980 pour l'inclusion des personnes ayant un handicap dans la Charte. Les activistes du mouvement de défense des droits des personnes ayant un handicap ont fait pression sur le gouvernement pour qu'il change ses idées fausses à propos des personnes ayant un handicap et ont organisé d'importantes manifestations sur la Colline du Parlement.

* Si les liens ci-dessus sont brisés, faites une recherche sur le Web au moyen de mots-clés afin de pouvoir discuter ensuite avec vos élèves.

Étude de cas sur la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées

Après son retour de la Tournée mondiale Rick Hansen, M. Hansen voulait célébrer jusqu'à quel point les personnes et la société canadienne avaient fait du chemin pour accroître l'accessibilité pour tous, mais aussi pour montrer aux Canadiens et aux Canadiennes qu'il reste encore beaucoup à faire et donc pour les encourager à aider dans leur propre quartier. C'est ainsi qu'il a voulu créer une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

M. Hansen a approché le gouvernement fédéral en 1987 pour lui faire part de son idée. Au cours de l'année qui a suivi, M. Hansen et la Fondation Rick Hansen se sont associés au ministère du Secrétariat d'État pour offrir un leadership stratégique dans le but de rassembler 23 organismes nationaux qui travailleraient avec les municipalités, les entreprises, les groupes de bénévoles et les collectivités locales de partout dans le Canada. On a ainsi formé un groupe de travail pour représenter les partenaires et pour aider les groupes communautaires du pays à organiser des activités. M. Hansen et la Fondation Rick Hansen ont aidé à trouver des partenaires commerciaux pour apporter soutien à l'événement et pour faire la promotion de la semaine grâce à des annonces et des communications publiques.



La Déclaration de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées signée par le premier ministre Brian Mulroney, juin 1989.



Étude de cas sur la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées (suite)




La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées avait entre autres comme objectif intégral de créer des collectivités « 5 étoiles » dans lesquelles tous les Canadiens et toutes les Canadiennes auraient un accès égal à cinq secteurs fondamentaux : le transport, le logement, l'éducation, l'emploi et les loisirs.

La première Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées a eu lieu du 29 mai au 4 juin 1998 dans 10 provinces, 2 territoires et plus de 225 collectivités dans le Canada. Au nombre des événements, on trouvait des tournois et des démonstrations de sport, des galas et des arts de la scène qui ont tous su sensibiliser davantage au sujet du potentiel des personnes ayant un handicap.

Plus de 1 000 collectivités ont participé à l'initiative entre 1987 et 1995 et ont ainsi conscientisé davantage au sujet des enjeux d'accessibilité partout dans le Canada et inspiré des investissements supplémentaires de plus de 10 millions de dollars dans des projets visant à rendre les collectivités plus accessibles. Cela a aussi mené à l'établissement du Comité consultatif des municipalités sur les handicaps qui aide les municipalités à faire en sorte qu'elles se penchent sur les enjeux de handicaps au cours de leurs travaux.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées se poursuit aujourd'hui dans de nombreuses villes dans diverses provinces et divers territoires à titre d'activité permanente de sensibilisation envers les handicaps.

<p style="text-align: center;"></p> <p>Declaration of National Access Awareness Week</p> <p><i>Recalling</i> the resolutions of the United Nations General Assembly 3762 and 3763 which adopted the World Programme of Action concerning Disabled Persons and called upon Member States, all relevant non-governmental organizations and organization of disabled persons to ensure early implementation of the World Programme of Action concerning Disabled Persons</p> <p><i>Recalling also</i> the Canadian Declaration on the Decade of Disabled Persons, which directs and guides our governmental activities towards realizing the goals of full participation and integration of persons with disabilities.</p> <p><i>Recognizing</i> that persons with disabilities should be assured access to the fundamental elements of daily life that are available to all members of the community.</p> <p><i>Noting</i> that access means the removal of physical barriers, changes in public attitudes and the provision of relevant supports to ensure that all persons with disabilities are part of community life.</p> <p><i>Believing</i> that full social and economic participation by persons with disabilities requires the active involvement of individuals as well as public and private sector organizations, and</p> <p><i>Believing also</i> that in the areas of transportation, housing, employment, recreation and education, individuals and communities should:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>ASSESS</i> the accessibility of services and facilities, 2. <i>Set goals</i> by which progress can be measured over time, 3. <i>Make</i> practical improvements, 4. <i>Celebrate</i> achievements by persons with disabilities and other interested individuals. <p><i>Therefore</i>, I, Brian Mulroney, Prime Minister of Canada, hereby declare that one week shall be set aside in June to be observed as National Access Awareness Week.</p> <p>I call upon you to participate in National Access Awareness Week by joining other across Canada to make your community a better one.</p> <p style="text-align: right;"><i>Brian Mulroney</i></p> <p style="font-size: small;">Prime Minister of Canada June 1989</p>	<p>Déclaration Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées</p> <p><i>Rappelant</i> les résolutions 3762 et 3763 par lesquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et a invité les États membres, les organisations non gouvernementales intéressées et les organisations de personnes handicapées à en assurer rapidement l'exécution.</p> <p><i>Rappelant aussi</i> la Déclaration canadienne sur la Décennie des personnes handicapées, qui guide les activités gouvernementales visant la réalisation des objectifs de participation et d'intégration plénières et entières des personnes handicapées.</p> <p><i>Reconnaissant</i> que les personnes handicapées doivent avoir accès aux éléments fondamentaux de la vie quotidienne dont bénéficie généralement le reste de la population.</p> <p><i>Néanmoins</i> que l'intégration suppose la suppression des obstacles physiques, le changement des attitudes et les appuis nécessaires pour permettre à toutes les personnes handicapées de participer à la vie de la collectivité.</p> <p><i>Croyant</i> que l'intégration sociale et économique des personnes handicapées repose sur l'intervention des particuliers ainsi que des organismes des secteurs public et privé.</p> <p><i>Croyant également</i> que, dans les domaines du transport, du logement, de l'emploi, des loisirs et de l'éducation, les particuliers et les collectivités doivent:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Évaluer</i> l'accès aux services et aux établissements, 2. <i>Fixer des objectifs</i> qui permettent de mesurer les progrès accomplis au fil des ans, 3. <i>Apporter</i> des améliorations concrètes, 4. <i>Souligner</i> les réalisations des personnes handicapées et d'autres personnes intéressées en faveur de leur cause. <p><i>En conséquence</i>, je soussigné, Brian Mulroney, Premier ministre du Canada, déclare par la présente que, chaque année, une semaine en juin sera réservée comme la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.</p> <p>J'invoie donc tous les membres de la société canadienne à participer à la célébration de cette semaine en se joignant à leurs concitoyens de l'ensemble du Canada afin d'améliorer la qualité de vie dans leur collectivité.</p> <p style="text-align: right;"><i>Brian Mulroney</i></p> <p style="font-size: small;">Le Premier ministre du Canada juin 1989</p>
---	--

Guide de recherche

Lois pertinentes

Article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html

La *Charte garantit des droits et des libertés* à tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, y compris les personnes ayant un handicap mental ou physique.

Loi canadienne sur les droits de la personne
www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-6/

La Loi garantit l'égalité des chances et l'absence de discrimination (race, couleur, religion, âge, sexe, état matrimonial, handicap, etc.) dans l'ensemble du gouvernement fédéral (c.-à-d. les ministères et organismes fédéraux et les sociétés d'État).

Loi sur l'équité en matière d'emploi
www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-5.401/index.html

La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* oblige les employeurs assujettis à la réglementation fédérale à assurer la représentation des femmes, des personnes ayant un handicap, des Autochtones et des minorités visibles dans le milieu de travail.

Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO)
www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_05a11_f.htm

Le but de la LAPHO est d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'appliquer des normes d'accessibilité

en vue de réaliser l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario en ce qui concerne les biens, les services, les installations, le logement, l'emploi, les bâtiments, les constructions et les locaux partout dans la province au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Convention relatives aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies
www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html

Version conviviale pour les élèves :
www.unicef.org/french/publications/index_43893.html

La *Convention relatives aux droits des personnes handicapées* est un accord entre les pays du monde qui assure un traitement égal à toutes les personnes, qu'elles aient ou non un handicap. Le Canada a ratifié la convention en 2010, mais n'a pas signé ou ratifié le Protocole facultatif, qui est une entente parallèle qui établit un mécanisme de plainte en vertu de la convention.



Guide de recherche (suite)

Déclaration universelle des droits de l'homme

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* présente les droits fondamentaux des humains qui doivent faire l'objet d'une protection universelle .

Les élèves peuvent aussi se pencher sur la **Americans with Disabilities Act** (www.ada.gov) comme exemple de lois pertinentes dans un autre pays. La loi sur les droits civils des États-Unis interdit la discrimination contre les personnes ayant un handicap et ce dans tous les secteurs de la vie publique, y compris les emplois, les écoles, le transport et tous les lieux publics et privés qui sont ouverts au grand public.

Les élèves voudront peut-être étudier les lois provinciales (p. ex., la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et les lois sur les animaux de service ou les animaux guides), les règlements municipaux (p. ex., les codes de construction), ainsi que des cas comme celui d'*Emily Eaton c. le Conseil scolaire du comté de Brant* ([page 23](#)).



Guide de recherche (suite)

Ressources en ligne supplémentaires

- Emploi et développement social Canada :
www.edsc.gc.ca/fra/invalidite/index.shtml
 - Guide fédéral de référence sur l'incapacité :
www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/invalidite/cra/guide-reference.html
- Fondation Rick Hansen :
www.rickhansen.com
- Conseil des Canadiens avec déficiences :
www.ccdonline.ca/fr
- Ryerson University School of Disability Studies (en anglais seulement) :
 - School of Disability Studies:
www.ryerson.ca/disability-studies/
 - Smithsonian Institute National Museum of American History :
<http://americanhistory.si.edu/disabilityrights/welcome.html>



Emily Eaton c. Conseil scolaire du comté de Brant

Cour suprême, Eaton c. Conseil scolaire du comté de Brant [1997] 1 RCS

Emily était une fille de 12 ans atteinte de paralysie cérébrale et présentait également une certaine déficience visuelle. Elle était incapable de parler ou d'utiliser le langage gestuel ou tout autre système de communication de façon à se faire comprendre; elle avait un handicap de mobilité et se servait surtout d'un fauteuil roulant pour se déplacer. À la demande de ses parents, elle a été placée à l'essai à l'école de son voisinage avec l'aide éducatrice adjointe à temps plein. Les enseignantes et les adjointes ont conclu, après un essai de trois ans, que ce placement dans une école du quartier n'était pas dans le meilleur intérêt d'Emily. Un comité d'identification, de placement et de révision a déterminé qu'Emily devait être placée dans une classe pour élèves en difficulté. Les parents d'Emily ont interjeté appel de cette décision.

Décision :

La Cour suprême a maintenu que cette décision ne violait pas l'article 15 de la Charte.

Raisons :

Toutes les distinctions pour motif de handicap ne constituent pas de la discrimination. En général, les distinctions basées sur des suppositions plutôt que sur des caractéristiques réelles sont l'essence même de la discrimination. L'objectif principal de l'article 15 de la Charte relativement aux handicaps est la reconnaissance des caractéristiques réelles et des accommodements raisonnables pour ces caractéristiques.

Le handicap est différent du sexe et de la race parce que ce terme se prête à différentes interprétations selon la personne et le contexte. La ségrégation peut protéger tout comme elle peut violer le principe d'égalité selon la personne et le contexte.

La décision du comité tient compte des intérêts d'Emily ainsi que de ses besoins particuliers. Elle comprend une exigence d'évaluation continue de façon à ce que tout changement au niveau de ses besoins se reflète dans son placement. Le comité a pris une décision subjective, axée sur le point de vue de l'enfant pour rendre l'égalité significative du point de vue d'un enfant par opposition à celui des adultes dans sa vie.

Les écoles doivent d'abord déterminer une configuration intégrée qui peut être adaptée aux besoins particuliers d'un enfant. Lorsque cela n'est pas possible, le principe d'accommodement peut exiger un placement spécial, en dehors de l'environnement intégré.

Lien vers le texte intégral du jugement de la Cour suprême : scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/1471/index.do



Formulaire d'auto-évaluation

De ce que vous avez appris, qu'est-ce qui vous a le plus touché? (2)

Nommez deux améliorations que vous auriez pu apporter à l'expérience de travail de votre groupe. (2)

Comment les membres de votre groupe décriraient-ils votre participation pendant la classe d'aujourd'hui? (2)

Merci d'avoir choisi la trousse Leadership personnel! Nos ressources gratuites aident à éduquer les jeunes au sujet de l'accessibilité, de l'inclusion et du potentiel des personnes ayant un handicap. Ces leçons et activités habilitent les jeunes à devenir les leaders d'une nouvelle génération de champions en matière d'accessibilité.

Pour en apprendre davantage sur...

Ambassadeurs de la FRH

Les ambassadeurs de la Fondation Rick Hansen aident à générer un dialogue constructif au sujet des handicaps, de l'accessibilité et de l'inclusion. Ils forment un groupe diversifié de personnes ayant une déficience visuelle ou auditive ou encore une mobilité réduite qui offrent gratuitement des présentations dans les écoles et les organismes de tout le Canada.

rickhansen.com/ambassadeurs

Capacités en mouvement (9 à 12)

Cette trousse sensibilise les élèves au sujet de l'importance de l'accessibilité et de l'inclusion tout en changeant les attitudes envers le potentiel des personnes ayant un handicap. Essayez cette trousse amusante et efficace avec vos élèves afin de développer la communication, le travail d'équipe, le mentorat et les habiletés de réflexion stratégique ainsi que de favoriser et de comprendre la responsabilité sociale. rickhansen.com/CEM-9-12

Personnes qui font une différence (9 à 12)

Cette trousse appuie la vision unique qu'ont les jeunes au sujet des changements positifs dans leurs communautés et collectivités. Les leçons enseignent des aptitudes clés telles que l'établissement d'objectifs, l'analyse, le travail d'équipe ainsi que les compétences en organisation et en présentation tout en portant une attention particulière à la collaboration et au travail d'équipe inclusif. rickhansen.com/PFD-9-12

**Inscrivez-vous pour accéder à nos ressources gratuites
ou planifier la présentation d'un ambassadeur dès
aujourd'hui : rickhansen.com/ecoles | 1.800.213.2131 |
ecoles@rickhansen.com**

Pour en apprendre davantage ou télécharger les ressources, consulter www.rickhansen.com/ecoles, composer le **1.800.213.2131** ou envoyer un message à ecoles@rickhansen.com.

Fondation
Rick Hansen  Programme
scolaire

Rendu possible grâce au généreux soutien de la Banque Scotia, de la Gordon and Ruth Gooder Charitable Foundation et de la Skidmore Foundation.

Banque Scotia

THE GOODER FOUNDATION

Skidmore